

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le premier mars deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 février 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia
Mme PARET Christine à Mme SOUBEYROUX Valérie

Absent : M. QUANTIN Hugues

Excusé : M. PASCANET Serge

Secrétaire de séance : Christian DAUZAT

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter au l'ordre du jour le : « Débat d'orientation budgétaire » qui n'est pas soumis à un vote.

Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Comptes Administratifs 2016 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Comptes de Gestion 2016 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Affectation du résultat 2016 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Parcelle AI 104 : bien sans maître (Epinet)
- Encaissement de chèques de la Ligue contre le cancer (TAPS)
- Encaissement de chèque suite à sinistre
- Ouverture de crédit
- Questions diverses

06. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. HEBRARD Jean-Pierre, Maire, présente aux élus le compte administratif 2016 de la commune.

♦ COMMUNE

• FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 427 599.33 €

011	Charges à caractère général	405 450.19 €
012	Charges de personnel	628 127.45 €
65	Charges de gestion courante	231 150.76 €
66	Charges financières	79 261.41 €
042	Opérations d'ordre	33 188.52 €
014	Atténuation de produits	49 550.00 €
67	Charges exceptionnelles	871.00 €

Les recettes s'élèvent à 1 793 541.69 €

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

013	Atténuation de charges	23 763.75 €
70	Produits et services	100 748.25 €
73	Impôts et taxes	984 098.57 €
74	Dotations et participations	363 064.09 €
75	Produits de gestion courante	61 577.66 €
76	Produits financiers	4.05 €
77	Produits exceptionnels	16 024.29 €
042	Opérations d'ordre	18 590.01 €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2015	225 671.02 €

Soit un excédent de fonctionnement 2016 de 365 942.36 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 609 281.57 €

Equipement ou travaux	189 090.17 €
Remboursement du capital des emprunts	337 222.72 €
Créance EPF-Smaf	31 807.83 €
Opérations d'ordre	18 590.01 €
Subventions d'équipement versées	4 710.55 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	27 860.29 €

Les recettes s'élèvent à 421 434.97 €

Subventions perçues pour travaux	180 508.91 €
Remboursement du fond de compensation de la TVA	156 661.87 €
Taxes d'Aménagement	51 075.67 €
Opérations d'ordre	33 188.52 €

soit un déficit d'investissement 2016 de 187 846.60 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Détail par opération « Equipement ou travaux »

	DEPENSES	RECETTES
Restaurant Scolaire	6 501.00 €	5 393.30 €
Voirie urbaine	16 676.18 €	
Matériel de voirie	8 357.70 €	
Stade	222.00 €	

Ecole	5 149.73 €	50 154.00 €
City stade	653.00 €	
Cimetière	799.01 €	
Mairie	157.20 €	
Salle des fêtes	293.37 €	
Point accueil jeunes	1 800.00 €	
Presbytère	22 944.32 €	
Epinet réseaux secs régularisation	124 961.61 €	124 961.61 €
Bâtiment rue couvent	575.05 €	
Total	189 090.17 €	180 508.91 €

Chacune de ces opérations a été votée à l'unanimité en dépenses et en recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement

Compte tenu du déficit d'investissement de 187 846.60 €, des restes à réaliser de 15 326.84 € en dépenses et 2 996.00 € en recettes, le Conseil municipal décide de d'affecter 200 177.44 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

♦ **ASSAINISSEMENT « M49 »**

M. Jean-Pierre HEBRARD présente aux élus le compte administratif 2016 du budget assainissement.

- **FONCTIONNEMENT :**

FONCTIONNEMENT			
Compte	DEPENSES	BU 2016	CA 2016
615	Entretien et réparations	8 128.79	0.00
622	Mission d'assistance	2 500.00	1 920.00
66111	Frais financiers	39 600.00	39 522.08
6688/042	Autres	40 687.75	40 687.75
6811/042	Dotation aux amortissements	84 444.74	84 444.74
	TOTAL	175 361.28	166 574.57
RECETTES			
002	Résultat reporté d'exploitation	4 978.38	4 978.38
70611	Surtaxe d'assainissement	80 000.00	103 270.42
70128	Droits de branchement	10 000.00	0.00
777/042	Reprise de subvention	39 695.15	39 695.15
778	Autres produits exceptionnels	40 687.75	0.00
	TOTAL	175 361.28	147 943.95
		0.00	-18 630.62

Soit un déficit de fonctionnement 2016 de 18 630.62 €

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

Ce déficit s'explique par la renégociation d'un emprunt qui a généré des pénalités de rachat d'un montant de 40 687.75 € au titre des frais financiers (station d'épuration).

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT				
Compte	DEPENSES	BU 2016	CA 2016	RàR 2016
1641	Emprunts/remboursement Capital	26 580.00	26 577.55	0.00
166	refinancement dette DM 2	621 941.36	0.00	0.00
2158	Autres travaux	172 905.74	0.00	0.00
139/040	Amortissement subvention investissement	39 695.15	39 695.15	0.00
2762/041	Autres créances immobilisées	140.00	140.00	0.00
	TOTAL	861 262.25	66 412.70	0.00
RECETTES				
001	Résultat reporté investissement	114 048.40	114 048.40	0.00
166	Refinancement de dette	621 941.36	0.00	0.00
161	emprunt	40 687.75	40 687.75	0.00
2813/040	Amortissement construction	64 336.07	64 336.07	0.00
2815/040	Amortissement mat outillage	2 614.00	2 614.00	0.00
28158/040	Amortissement installation matériel outillage	17 494.67	17 494.67	0.00
2158/041	Opérations patrimoniales	140.00	140.00	0.00
2762	Autres Immobilisations financières		140.00	0.00
	TOTAL	861 262.25	239 460.89	0.00
		0.00	173 048.19	

Soit un excédent d'investissement 2016 de 173 048.019 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement sera reporté en 2017.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- ♦ BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY

M. Jean-Pierre HEBRARD présente aux élus le compte administratif 2016 du budget Biens de section Epinet Puy Chany.

DEPENSES			
		BU 2016	CA 2016
61521	Entretien terrains	5 000.00 €	0.00 €
615221	Entretien et réparation bâtiment	-1 003.00 €	0.00 €
61523	Entretien voirie	5 336.18 €	1 042.10 €
63512	taxes foncières	2 000.00 €	1 107.00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	1 003.00 €	1 003.00 €
	Total	12 336.18 €	3 152.08 €
RECETTES			
		2016	
		BU	CA
002	Résultat reporté	9 336.18 €	9 336.18 €
7083	Revenus des immeubles	3 000.00 €	3 264.49 €
773	Mandats annulés	0.00 €	602.00 €
	Total	12 336.18 €	13 202.67 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 10 050.59 €

DEPENSES 2016			
		BU	CA
001	Résultat reporté	9 695.00 €	9 695.00 €
	Total	9 695.00 €	9 695.00 €
RECETTES 2016			
		BU	CA
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	9 695.00 €	9 695.00 €
	Total	9 695.00 €	9 695.00 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Le conseil municipal décide de conserver l'excédent de 10 050.59€ en fonctionnement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

07. COMPTES DE GESTION 2016

Les comptes de gestion du trésorier, en tout point identiques aux comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité.

08. PARCELLE AI 104 : bien sans maître (Epinet)

La procédure de bien sans maître relative à la parcelle AI 104 sise impasse du Château à Epinet commune de Saint-Beauzire, objet de l'arrêté 131 R 08.2016 du 27 juin 2016, a expiré le 6 janvier 2017.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

Au cours du délai de six mois à partir du 6 juillet 2016 date de la dernière des mesures de publication aucun propriétaire ou ayant-droit ne s'étant fait connaître en mairie,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le classement de cette parcelle en bien sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil et sur son transfert dans le domaine privé de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

09. ENCAISSEMENT DES CHEQUES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER (TAPS)

Afin d'acter notre participation, dans le cadre des TAPS, au projet de la Ligue contre le cancer, celle-ci nous a adressé 2 chèques de 30 €
Il convient d'encaisser ces deux chèques soit un total de 60 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

10. ENCAISSEMENT DE CHEQUE SUITE A SINISTRE

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « tracteur John Deer » du 17 octobre 2016.

Le montant de celle-ci s'élève à 984.72€

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recette de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

11. OUVERTURE DE CREDIT

Il est nécessaire de faire l'achat d'une imprimante pour les services techniques pour un montant de 178.40 €

L'entreprise « Autour de la Copie » nous a fait parvenir un devis d'un montant de 178.40 € TTC.

Pour engager cet achat avant le vote du budget 2017, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2183/106 opération « matériel de voirie », la somme de 178.40 € qui sera inscrite au budget 2017.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Maire expose :

A la fin de l'exercice 2014, l'endettement de la commune s'élevait à 2 166 000 €, en fin 2015 il s'élevait de 2 106 000 €.

Au cours de l'exercice 2016 nous avons remboursé en capital 337 222 € aux établissements bancaires et 31 807 € à l'EPF Smaf soit un total de 369 029 €.

Toutefois notre niveau d'endettement ne nous permet pas, aujourd'hui, d'avoir de nouveau recours à l'emprunt, ce qui nous a encore été précisé récemment par M. le Trésorier.

L'effort obligatoirement consenti pour le remboursement des emprunts a pesé lourd sur notre trésorerie.

Aujourd'hui nous avons 311 847 € en caisse au titre du Budget Unique, du Budget d'Assainissement et du Budget de section.

Ce niveau est correct mais sans plus pour nous permettre d'assumer sereinement les grosses échéances bancaires : 61 695 € en juillet, 55 693 € en août et 46 181 € en avril pour les plus importantes.

De plus, il y a lieu de prévoir dès à présent, pour 2020, le transfert du budget d'assainissement à la communauté de communes qui s'accompagnera d'un transfert de trésorerie.

En conséquence, en ce qui concerne l'exercice 2017 et les suivants, il y a lieu de rester prudent et donc de continuer à renforcer notre trésorerie.

Les principales dépenses d'investissement qu'il y a lieu de prévoir sont le remboursement du capital des emprunts bancaires pour un montant de 155 000 € et 27 400 € à l'EPF Smaf auxquels s'ajouteront le règlement des travaux du SIEG déjà engagés (réseau électrique, Télécom et Eclairage Public) pour un montant de 68 000 € s'ajouteront plusieurs dépenses relatives à des travaux notamment au profit de l'école et des aménagements du bourg, des hameaux et des chemins.

Pour les principales recettes nous compteront sur le FCTVA pour un montant de 49 000 €, les taxes locales pour 20 000 € et la vente du terrain devant accueillir le cabinet dentaire pour un montant de 80 000 €.

Dans le domaine de l'assainissement je vous propose de relancer l'étude du chantier du raccordement de Puy Chany et Targnat afin d'en déterminer sa faisabilité sur le plan financier à savoir avoir la certitude que l'Agence de l'Eau participera au financement et également sur le plan technique compte tenu de l'éloignement des deux hameaux à la station d'épuration.

Voilà, les grandes lignes du budget 2017 étant tracées, le débat est ouvert :

M. le Maire précise au sujet du projet d'aménagement de la traversée d'Épinet, que d'après l'estimation du Conseil Départemental le financement à prévoir pour la commune serait de l'ordre de 400 000 € (réunion du 10 février 2017) sans compter un raccordement et la pose d'avaloirs pour l'évacuation des eaux pluviales à prévoir. En conséquence, le projet devra être revu à la baisse afin d'être réalisable sur le plan financier.

M. Michel FOURNIER intervient au sujet du réseau d'eau pluviale et précise qu'il correspond à l'ancien réseau de collecte des eaux.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ La Poste :

Suite au dernier entretien avec le Directeur de secteur de Cébazat en date du 9 février 2017, ce dernier a adressé une lettre dans laquelle il confirme que suite à la baisse d'activités du bureau de 41 % entre 2013 et 2015 il baissera l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de 26 heures à 15 heures à compter du 1^{er} septembre 2017. A compter de cette date la Poste sera ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 17 heures. Cette décision est sans appel et de sa seule responsabilité. La Poste attend patiemment que la commune crée une agence postale communale ou l'ouverture d'un relais poste commerçant.

Monsieur le Maire remet une copie de la lettre à chaque conseiller ainsi que la liste des opérations possibles dans ces deux types de « substituts » de bureau de poste.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

❖ Consultation sur Plan de Déplacements Urbains :

Le SMTC est chargé de conduire la révision du Plan de Déplacements Urbains qui s'intéresse à toutes formes de déplacement.

Les personnes qui désirent participer aux débats peuvent se faire inscrire en mairie avant le 10 mars 2017.

Le premier débat aura lieu à Polydôme le mardi 21 mars 2017 de 17h30 à 20h30.

❖ Enquête INSEE auprès des ménages en 2017 :

L'INSEE organisera des enquêtes auprès des ménages. Ces enquêtes sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire.

Les enquêteurs seront munis d'une carte officielle et les réponses fournies lors des entretiens resteraient anonymes et confidentielles.

Il est demandé aux habitants qui seront consultés de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.

❖ Informations SBA :

Suite à la fusion des communautés de communes la représentation de celles-ci a été modifiée.

De nouvelles élections ont eu lieu samedi 25 février 2017 lors du dernier conseil syndical. Les conseillers sortants ont été reconduits.

Lors de cette assemblée une fiche expliquant la nouvelle tarification était à la disposition des participants. Elle devrait être distribuée à tous dans les jours prochains. Elle sera mise en ligne sur le site de la commune.

Dates à retenir :

Jeudi 2 mars 2017 : réunion commission finances à la Communauté de Communes à Riom

Dimanche 5 mars 2017 à 14 h 00 : lotto de l'UNC

Lundi 6 mars 2017 à 20h 30 : bureau municipal

Mardi 7 mars 2017 à 20h 30 : Conférence des Maires de la communauté de communes,

Mercredi 8 mars 2017 à 18h 30 : sapeurs-pompiers comité du centre à Chateaugay

Lundi 13 mars 2017 à 20h 00 : comice agricole à Ennezat

Mardi 14 mars 2017 à 8h 00 : banque alimentaire

Mardi 14 mars 2017 à 10h 00 : réunion rive droite de la Morge

Mercredi 15 mars 2017 à 9h 00 : syndicat mixte au Biopôle

Jeudi 16 mars 2017 à 19h 00 : commission transport à Volvic

Vendredi 17 mars 2017 à 9h 00 : traversée d'Epinet

Jeudi 23 mars à 14h 00 : Natura 2000 Salle rue du couvent

Samedi 25 mars 2017 : comice agricole

Mardi 28 mars 2017 à 18h 30 : conseil communautaire

Jeudi 30 mars 2017 à 20h 30 : conseil municipal

La séance est levée à 22 H 50

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
06	07 08 09 13 14 15	Compte administratif : commune Compte administratif : assainissement Compte administratif : biens de section Affectation du résultat : commune Affectation du résultat : assainissement Affectation du résultat : biens de section
07	10 11 12	Compte de gestion : commune Compte de gestion : assainissement Compte de gestion : biens de section
08	16	Biens sans maître : parcelle AI 104 Epinet
09	17	Encaissement chèque : ligue contre le cancer
10	18	Encaissement chèque : sinistre
11	19	Ouverture de crédits : imprimante

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	
BARGHOUT Christine	
BASSE Corinne	
BRESSON Séverine	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
DE SOUSA Sandra	Procuration à Mme GARCIA Amélia
FOURNIER Michel	
GARCIA Amélia	
MORAND Sandra	
HEBRARD Jean-Pierre	
JENTHON Thierry	
LAURENDEAU Patrick	
PARET Christine	Procuration à Mme SOUBEYROUX Valérie
PASCANET Serge	Excusé
QUANTIN Hugues	Absent
ROUGIER Mireille	
SALA Géraldine	
SOUBEYROUX Valérie	